

# L'avènement des provinces cettées risque de semer le désordre

**Congo-Kinshasa** Ce 30 juin, les nouvelles provinces entrent en fonction. Pour de vrai ?

La Constitution congolaise de 2006 prévoyait le passage de 11 à 26 provinces. Cette disposition n'avait toutefois jamais été mise en œuvre jusqu'ici en raison de "contraintes financières et juridiques", avait justifié Kinshasa en mai 2010.

Les contraintes financières n'ont pas changé : il reste un nombre important de nouveaux chefs-lieux de province qui ne disposent pas de bâtiments où l'assemblée provinciale puisse siéger ni même, parfois, de bureaux pour la future administration provinciale. En revanche, le cadre juridique a changé : en janvier les députés nationaux adoptaient la loi sur les modalités d'installation des nouvelles provinces et le président Kabila l'a promulguée en mars. Elle entre en vigueur ce 30 juin.

## Aucun budget prévu

Mais rien n'est fait pour mettre en œuvre l'article 175 de la même Constitution, qui prévoit que les provinces retiennent "à la source" 40 % des rentrées nationales afin de se financer. Et aucun financement de l'installation des nouvelles provinces (location de locaux, déménagement des fonctionnaires, équipement des bureaux) n'est prévu au budget national 2015.

Dans les milieux politiques kinois, beaucoup voient dans ces deux lacunes la preuve de l'improvisation qui a présidé à la mise en œuvre de ce volet de la décentralisation. Beaucoup de Congolais jugent donc qu'il s'agit de la suite des manœuvres du pouvoir pour maintenir en fonction le président Kabila au-delà de la fin de son second et dernier mandat, en décembre 2016.

En effet, raisonnent-ils, le budget ne permettra pas à l'État de mener de front la décentralisation et les élec-

tions; une partie de celles-ci – sans doute la présidentielle, prévue pour le 27 novembre 2016 – seront donc retardées. Et l'article 70 de la loi fondamentale prévoit qu'"à la fin de son mandat, le président de la République reste en place jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu".

## Quatre gouverneurs poursuivis

En même temps, les opposants au président Kabila pensent que celui-ci "a plusieurs fers au feu": il a déposé plainte, il y a une semaine, contre une vingtaine de personnes pour "corruption", "fraudes" et "détournements".

Passée la surprise de voir la présidence s'attaquer à la corruption – alors que celle-ci est dénoncée en vain, depuis des années, dans des transactions minières opaques, au bénéfice d'un proche du chef de l'État – les observateurs à Kinshasa ont noté que les principaux accusés sont quatre gouverneurs de province (les deux Kasai, le Sud-Kivu et le Katanga) membres de la majorité présidentielle "ayant récemment exprimé, en public ou en privé, leur opposition à un troisième mandat" de Joseph Kabila. Le plus connu d'entre eux est Moïse Katumbi, gouverneur du Katanga jusqu'à ce 30 juin et principal rival du chef de l'État au sein de la majorité présidentielle.

## L'échec des provincettes

Cette décentralisation bâclée, qui a déjà pris du retard, inquiète les Congolais qui se souviennent des années 60: l'échec des "provincettes" de 1962-63 – presque les mêmes que celles d'aujourd'hui – se répétera-t-il? Elles avaient entraîné un accroissement des charges (plus de gouverneurs, plus de ministres provinciaux) et multiplié les conflits (les zones riches profitaient, comme cela va encore être le cas, aux élites de territoires plus petits).

Ainsi, l'Ituri ou le Lualaba se réjouis-

sent de garder, pour un plus petit nombre d'élites locales, les richesses de la nouvelle province, plutôt que de partager avec toute la Province orientale (où se trouvait jusqu'ici l'Ituri) ou tout le Katanga (dont faisait partie le Lualaba jusqu'à ce 30 juin). En revanche, le Haut-Lomami et le Tanganyika, agricoles, redoutent de ne plus faire partie de la prestigieuse province minière du Katanga.

Dans cette dernière, longtemps acquise aux Kabila, qui en sont originaires, beaucoup voient ce processus comme destiné à punir la distance prise, ces dernières années, par les élites provinciales envers un chef d'État qui, contrairement au gouverneur Katumbi, n'a pas fait grand-chose pour le développement du Katanga.

Marie-France Cros

**L'échec des  
"provincettes"  
de 1962-63,  
presque  
les mêmes que  
celles  
d'aujourd'hui,  
se répétera-t-il ?**

